



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mercredi 10 Avril 2019 à 18 heures 30

Date de la convocation: 03 Avril 2019

Date de l'affichage : 03 Avril 2019

Présents: 9 **Membres en exercice :** 14 **Absents:** 5

Présents AMALRIC Véronique ,AMOKRANE Robert, ANDRIOTI Patrick, BRONCANO David, CARBONELL Dolorès,, MARTINAGE Fabienne, MILANI Patrick, SANCHEZ Roger, VIVEN Paulette.

Procurations : FAYRET Frédéric à MARTINAGE Fabienne
MARTINEZ Daniel à VIVEN Paulette

Excusés : GARCIA Pierre-Manuel GAUBERT Nicolas

Absent: FERRER Jean-Pascal

Secrétaire: CARBONELL Dolorès

I Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 13 mars 2019

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

II Compte de gestion et compte administratif

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2018

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques et conformes

Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

III Affectation du résultat de l'exercice 2018 au budget 2019

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2018

Le résultat cumulé de l'exercice est de + 423 003,06

Madame le Maire propose d'affecter ce résultat ainsi :

- Part affectée à la couverture du besoin de financement (cpte 1068) – 84 654,58
- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002) + 338 348,48

Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

IV Taux d'imposition 2018.

Le rôle du conseil municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité. Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice de 2019, le taux de 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Considérant le contexte économique et social difficile, Madame Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente en 2019, ceux-ci n'ont pas augmentés depuis 2009.

Vote :

Taxe d'habitation	17,79 %
Taxe foncière (bâti)	28,41 %
Taxe foncière (non bâti)	75,55 %

*Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

V Subventions accordées aux associations locales ;

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune comme suit :

3 600 €	Comité des fêtes	400 €	Les joyeux conducteurs de 2 cv
1 300 €	Comité des fêtes	300 €	Les Vieilles Canailles
1 100 €	Coopérative Scolaire	300 €	Total Festum
1 000	Tennis	225 €	La pêche Val de Cesse
500 €	Conseil Municipal de l'Ecole Condorcet	200 €	Comité de Lutte Contre le Cancer
450 €	Syndicat de Chasse	200 €	Atelier solaire
400 €	Amicale des Anciens Combattants	200 €	Circuits courts
400 €	Les chats libres Mirepeïsetois	100 €	Amicale des Donneurs de Sang
400 €	la Boule de la Cesse	100 €	Amicale des Pompiers de Bize

*Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

VI Budget :

Voir tableau : Les deux sections sont équilibrées en recettes et en dépenses

*Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
		<u>Dépenses</u>	
<u>Dépenses</u>		Matériel	54 000
		Électrification	38 500
Ch. à caractère général :	180 000	Bâtiments	15 000
Ch. de personnel :	328 000	P.L.U	20 000
Ch. de gestion courante :	87 048	Mairie	3 500
Atténuations de produits :	4 000	École	2 000
Ch. financières :	16 000	Épicerie	2 000
Ch. exceptionnelles :	10 000	Aire de lavage (agricole)	3 500
Dépenses imprévues :	11 399,96	Salle polyvalente	180 000
Dotations amortissement	1 048,52	Dépenses imprévues	11 998,52
Virement section fonct. :	270 000	Emprunts	44 550
	-----	Solde négatif reporté N-1	84 654,58
	907 496,48		-----
			459 703,10
<u>Recettes</u>		<u>Recettes</u>	
Atténuations de charges :	2 000	Subventions	77 000
Produits des services :	1 500	Dotations :	
Impôts et taxes :	344 600	• FCTVA	24 000
Dotations et participations :	187 048	• TA	3 000
Autres produits gestion :	34 000	Excédent fonctionnement	84 654,58
Excédent de fonct. :	338 348,48	Virement fonctionnement	270 000
	-----	Amortissements	1 048,52
	907 496,48		-----
			459 703,10

VII – Convention de partenariat, chantier d’insertion Idéal : Oliveraie

Renouvellement de la convention signée avec Idéal pour l’entretien et la récolte de 15 oliviers situés sur le chemin Roger Massac, convention sans aucune contrepartie financière valable jusqu’au 31 mars 2020.

Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l’unanimité

VIII – Convention de mise à disposition de terrains

Les terrains cadastrés section A n°442 et A n°443 d'une superficie de 5 487 m² sont mis à disposition du syndicat intercommunal de voirie de Ginestas pour le dépôt des matériaux nécessaires à leur activité. Convention à titre gratuit signée pour 2 ans, renouvelable par tacite reconduction.

*Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

IX – Convention opérationnelle « protection contre les risques naturels » avec l'établissement public foncier

La commune confie à l'EPF qui l'accepte une mission d'acquisitions foncières portant sur

la réalisation d'opérations de protection contre les risques naturels par renaturation de sites actuellement urbanisés dans le cadre de la mise en œuvre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit « fonds Barnier ») suite aux intempéries du mois d'octobre 2018 ; les biens éligibles au Fonds de prévention des risques naturels majeurs identifiés par l'Etat seront acquis puis démolis par l'EPF, après confirmation de leur éligibilité par les services de l'Etat et en accord avec la commune.

*Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

X – Acquisition de terrain cadastré section A n°816

Suite aux inondations du 15 octobre 2018, le bien cadastré section A n°816 est éligible aux fonds Barnier, la commune a signée une convention avec l'établissement public foncier et se porte acquéreuse de ce bien.

*Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

XI – Demande de subvention auprès de la DDTM pour l'acquisition du terrain section A n° 816

Suite aux inondations du 15 octobre 2018, le bien cadastré section A n°816 est éligible aux fonds Barnier, afin de l'acquérir la commune demande une subvention représentant la totalité des frais d'acquisition et de démolition à la DDTM.

*Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

XII Divers

- Projet de manifestations culturelles « vents de scène ».
- Suspicion de péril d'un immeuble : mise en œuvre des mesures adaptées à la situation.
- Etude de devis avec la SACEM pour un forfait annuel illimité pour les manifestations locales.

Dates

- Samedi 13 avril Carnaval : défilé à 15h30, bal masqué à 22h00.
- Dimanche 14 avril de 17h30 à 18h00 démonstration de cirque dans le parc des platanes.
- Samedi 20 avril séances de Cinéma et chasse aux œufs parc des platanes

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 12 avril 2019

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
le 12/04/2019